

Royaume du Maroc

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Energie et des Mines



المملكة المغربية

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة
قطاع الطاقة والمعادن

ALLOCUTION DU DR. ABDELKADER AMARA
MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
DU ROYAUME DU MAROC

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE

Tirana, les 18 et 19 février 2016

Monsieur le Président de l'Assemblée d'Albanie,
Monsieur le Président de l'Association des Parlementaires de la Méditerranée,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Directeurs Généraux,
Mesdames et Messieurs (Selon Invités)

C'est avec un réel plaisir et un grand intérêt que je participe, aujourd'hui, à la 10^{ème} session de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, qui rassemble d'éminentes personnalités politiques et économiques, pour débattre des grands défis que confrontent notre région de la méditerranée, lequel débat permettrait certainement d'approcher les solutions adéquates.

Je voudrais, à cette occasion, présenter mes vives félicitations à l'Association des Parlementaires de la Méditerranée pour son dynamisme constructif et la remercier pour les efforts considérables qu'elle ne cesse de déployer pour favoriser l'échange et la coopération entre les pays du pourtour méditerranéen.

Mesdames et Messieurs,

La région de la méditerranée, carrefour des civilisations, est aujourd'hui plus que jamais, confrontée à de nombreux défis, qui nécessitent des actions communes et concertées. Ces défis s'articulent, entre autres, autour de problématiques économiques, politiques, sociales, migratoires, sécuritaires, financières, et portent également sur des questions liées aux changements climatiques et au développement durable et particulièrement la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles hydrauliques, énergétiques, halieutiques et agricoles.

Ces défis ne peuvent être relevés sans une coopération méditerranéenne durable, opérationnelle et équilibrée en vue de favoriser le transfert de technologie, le développement de partenariats industriels, la mobilisation des investissements, l'intégration économique et le développement humain.

Ainsi, des instruments de coopération régionale structurants et innovants, sont de nature à créer de nouvelles opportunités pour promouvoir les échanges et en faire un des moteurs de développement de notre région.

L'un des défis majeurs pour notre région ; ainsi que pour le reste du monde est celui du changement climatique. Nous sommes tous convaincus que notre région n'a désormais d'autres options que de se souscrire à l'effort international visant l'adoption de modèles économiques sobres en carbone pour la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et contribuer à atteindre l'objectif qu'on s'est fixé à la COP 21 à savoir limiter l'augmentation de la température de la planète à environ 1,5°C.

Et il est évident que la question de l'énergie est aujourd'hui indissociable de celle du changement climatique. La production énergétique serait responsable des deux tiers environ des émissions de gaz à effet de serre entraînant ce dérèglement climatique qui défie l'humanité toute entière.

Vous me permettez de revenir sur le cas du Royaume du Maroc dans son approche de cette problématique. En effet, l'engagement de mon pays dans une politique de développement durable a commencé depuis plus d'un demi-siècle, dans le domaine de l'eau à travers la politique des barrages et le développement des bassins-versants, dans le domaine agricole par l'adoption du Plan Maroc Vert, et puis dans le domaine de pêche maritime pour protéger ses ressources halieutiques.

Tout récemment, obéissant à la même démarche qui privilégie le long terme, le Royaume du Maroc est devenu, par son nouveau modèle énergétique, l'un des acteurs majeurs de la transition énergétique dans le monde et plus particulièrement sur le Continent africain par la place de choix qu'il accorde aux énergies renouvelables.

Mesdames et Messieurs,

La transition énergétique au Maroc connaît aujourd'hui un tournant historique grâce à la forte impulsion donnée par **Sa Majesté Le Roi Mohammed VI**, dans sa déclaration à l'occasion de la réunion des Chefs d'Etats à la COP21 à Paris. Sa Majesté a annoncé la ferme volonté du Royaume du Maroc de porter la part des énergies renouvelables de 42 % de puissance installée prévue en 2020, à **52 % à l'horizon 2030**.

Ceci permettra à mon pays, pour la première fois dans son histoire, d'avoir un mix électrique où dominent les sources renouvelables et de réduire sa dépendance énergétique qui dépassait les 98% en 2009, à moins de 82% en 2030. Cela sera largement atteint au vu d'un potentiel considérable en énergie éolienne dont dispose le Maroc, estimé à 25.000 MW en on-shore et 250.000 MW en off-shore. Un potentiel solaire estimé à 20.000 MW, avec un ensoleillement de plus 3.000 heures par an et une irradiation moyenne de près de 6,5 kWh/m²/jour.

Le Royaume du Maroc aura à développer, entre 2016 et 2030, une capacité additionnelle de production d'électricité de sources renouvelables d'environ 10 100 MW dont 4 560 MW solaire, 4 200 MW éolienne, et 1 330 MW hydro-électrique.

Selon ce schéma à l'horizon 2030, la part de l'éolien et celle du solaire seront portées à 20% chacune et celle de l'hydroélectrique sera au moins de 12%.

Ainsi, l'investissement global dans le secteur énergétique entre 2016 et 2030 serait environ 40 milliards \$US dont 30 milliards de \$ US pour les projets de production électrique de sources renouvelables, ce qui représentera des réelles opportunités d'investissement pour le secteur privé.

Cette montée en puissance des énergies renouvelables, offrira un cadre favorable à mon pays pour honorer ses engagements en matière de réduction des GES.

Il est important de noter que ces projets en énergie renouvelable sont rendus possibles grâce à la mise en œuvre de dispositions importantes aux niveaux législatif, réglementaire et institutionnel. L'occasion m'est donnée maintenant devant vous, honorables députés et sénateurs, de saluer la contribution et les efforts louables du parlement marocain pour la célérité avec laquelle ces réformes ont été adoptées.

Je citerai, entre autres, la Loi fondatrice des énergies renouvelables, qui a permis l'ouverture au secteur privé du marché de la production et de la commercialisation d'électricité produite à partir de sources renouvelables, avec accès au réseau électrique national THT et HT et sans limitation de puissance. Est également permis, selon certaines conditionnalités techniques, l'accès aux réseaux électriques MT et tout prochainement la BT.

Aussi, la Loi relative à l'autoproduction, permet-elle, aujourd'hui, aux grands consommateurs, dont la puissance appelée est supérieure à 300 MW, de réaliser une capacité électrique sans limitation et avec l'accès au réseau de transport d'électricité.

De même, la mise en place effective d'une Autorité de régulation du secteur de l'électricité indépendante prévue cette année, accompagnera l'évolution que connaît le secteur de l'énergie national, notamment en matière d'ouverture du marché de l'électricité de source renouvelable au secteur privé. Cette Agence veillera au respect de la réglementation en vigueur, et à la fixation des tarifs et des conditions d'accès au réseau électrique et aux interconnexions.

En matière de production d'électricité, nous prévoyons la réalisation d'une capacité additionnelle de 4800 MW de centrales à cycles combinés fonctionnant au gaz naturel entre 2020 et 2030. Ces centrales seront alimentées par du GNL importé. Les infrastructures nécessaires seront bientôt lancées dans le cadre d'un partenariat public-privé qui mobilisera 2,4 milliards \$US.

Les centrales à cycle combinés fonctionnant en gaz naturel qui seront développées jusqu'à l'horizon 2030 permettront d'économiser environ 24 millions de tonnes de CO₂ par an.

Mesdames et Messieurs,

Au-delà de la contribution à la satisfaction de ses besoins énergétique futurs, le Royaume du Maroc vise à travers ses programmes ambitieux d'énergies renouvelables la maîtrise des technologies prometteuses de valorisation des ressources énergétiques renouvelables et ce à travers la promotion de l'intégration industrielle, l'encouragement de la R&D et le renforcement de la formation aux Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique.

L'efficacité énergétique est également un autre pilier important de notre stratégie énergétique. Les actions y afférentes ciblent les principaux secteurs consommateurs d'énergie, notamment l'industrie, le transport et le bâtiment et sont déployés sous forme de mesures incitatives et d'actions d'éducation et de sensibilisation. Elles réservent également une place de choix à nos villes, tant nouvelles qu'anciennes, afin d'assurer de manière intégrée et concertée un développement urbain durable. Nos objectifs en 2020 et 2030 sont d'atteindre 12% d'économie d'énergie en 2020 et 15% en 2030.

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc vient également de franchir un pas des plus importants par l'élimination totale des subventions publiques aux carburants liquides (Gasoil, Super, Fuel). Depuis le 1er décembre 2015, les prix à la pompe sont libéralisés. Cette décision témoigne de la volonté ferme du Maroc d'encourager l'essor d'une économie à bas carbone. Elle a permis également à l'Etat d'économiser une moyenne de 3 milliards de dollars US par an.

Vous n'êtes pas sans savoir que le système énergétique de la région méditerranéenne reste dominé par les énergies fossiles. Certes, la sécurité de notre approvisionnement constitue une priorité pour chaque pays, mais le mix énergétique méditerranéen tel qu'il se présente aujourd'hui ne peut continuer à se maintenir selon la même structure compte tenu de nos engagements et de nos responsabilités dans le domaine des changements climatiques vis-à-vis de la communauté internationale.

Les pays de la région méditerranéenne disposent, en effet, d'atouts complémentaires. Au Nord, un savoir-faire, une technologie de pointe, des modèles énergétiques développés, des ressources humaines qualifiées notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et au sud, en plus de gisements d'hydrocarbures, un énorme potentiel d'énergies renouvelables qui n'attend qu'à être valorisé.

Ce potentiel, s'il est géré de manière pragmatique et intelligente, permettrait non seulement d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétique sur le long terme, mais aussi de positionner la région comme acteur de premier plan dans la transition énergétique mondiale et d'en faire l'une des bases de la nouvelle croissance.

Et c'est dans ce contexte marqué par des situations énergétiques de plus en plus difficiles, engendrant des défis communs à relever, que les pays de la Méditerranée sont appelés, plus que jamais, à mettre en place une coopération ciblée et opérationnelle, à même d'assurer la diversification et le renforcement de la sécurité de leur approvisionnement énergétique, un transport adéquat des énergies, le développement et la modernisation des cadres institutionnels, des outils de soutien, des infrastructures et des capacités industrielles.

Cette coopération, que nous voulons, équilibrée et durable, devrait accélérer le transfert de technologie et le développement d'un partenariat industriel au profit du sud, ainsi que la mobilisation des financements requis pour les ouvrages de transport de l'électricité dans le cadre d'une véritable politique de Co-développement gagnant-gagnant.

Tout particulièrement l'intégration des systèmes électriques des pays de la méditerranée mérite une attention particulière de la part des décideurs politiques. Elle requiert une harmonisation du cadre législatif et réglementaire, une coordination technique pour rendre possible l'intégration de réseaux électriques, l'établissement de règles communes pour leur exploitation et une coopération forte pour créer un marché régional de l'électricité.

Evidemment il y a la nécessité de mobiliser les financements nécessaires pour réaliser les infrastructures de transport et d'interconnexion au niveau de la méditerranée. Mais, parallèlement au renforcement des interconnexions entre les réseaux des pays du nord, d'une part, et entre ceux des pays du sud, d'autre part, il est nécessaire d'accorder l'importance requise au développement et au renforcement des interconnexions entre les deux rives de la méditerranée, condition sine qua non pour mettre en œuvre des projets d'intérêt commun d'échange d'électricité mutuellement bénéfique.

A ce sujet, je voudrais souligner l'importance qu'accorde le Maroc à l'intégration méditerranéenne. Son positionnement géographique comme maillon de liaison entre les deux rives de la méditerranée, la maturité de ses institutions énergétiques, ainsi que les infrastructures qu'il a développé avec les pays voisins, sont des atouts qui lui permettent de jouer un rôle capital en matière d'intégration régionale.

En effet, des capacités importantes d'interconnexions ont été développées avec l'Espagne (1400 MW) et l'Algérie (1200 MW) et des capacités additionnelles sont prévues avec le Portugal (1000 MW), l'Espagne (700 MW). Des études de faisabilité d'une interconnexion avec la Mauritanie sont également en cours.

Le Maroc, a par ailleurs, joué un rôle très actif pour la redynamisation de la coopération régionale. Il a en effet, abrité deux réunions de haut niveau, la première en mai 2015 pour le lancement des plateformes de coopération énergétiques de l'Union pour la Méditerranée, et la deuxième en octobre 2015 pour le lancement de la plateforme portant sur le marché régional de l'électricité. Il a également participé à celle tenue à Bruxelles pour le lancement de la plateforme de gaz naturel.

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais conclure sans mentionner devant cette honorable assistance l'organisation par le Maroc à Marrakech, ville riche par son histoire, de la 22^{ème} session de la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui illustre l'engagement du Royaume dans l'effort international en matière de protection de l'environnement. Le Maroc ayant déjà organisé la COP 7 revient à la charge en organisant la COP 22 ô combien importante pour le future de l'humanité.

En effet, parmi les objectifs principaux de la COP22 est de déclencher la mise en œuvre des engagements de l'Accord de Paris, et de les mettre sur les rails.

Nul doute que l'opérationnalisation de ces engagements est la garantie du succès des programmes proposés à partir de 2020. Et justement c'est principalement à ça que la COP 22 s'attellera.

Je me permets de saisir cette occasion pour vous inviter tous à participer à la COP22 qui se tiendra à Marrakech en novembre 2016. Marrakech ville ocre du Royaume du Maroc, fondée en [1071](#) à la tête de l'empire des Almoravides, entre les montagnes émergées de l'Atlas et l'étendu magnifique du désert.

Merci pour votre aimable attention.